

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 €ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Saint-Christophe-du-Ligneron

Maîtrise d’œuvre pour la construction d’une mairie, l’aménagement des places des Libertés et de l’Église et intentions architectures pour une MSP

PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Section 2 : communication :
Nom complet de l'acheteur : commune de Saint-Christophe-du-Ligneron.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 218 502 045 00014.
Ville : Saint-Christophe-du-Ligneron.
Code postal : 85670.
Groupeurment de commandes : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation (n° opération) : AJ19SP.L
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Jean-Philippe Marc.
Adresse mail du contact : jp.marc@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 02 51 44 90 09.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée restreinte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
Pour l'architecte urbaniste : l'attestation d'inscription à l'Ordre des architectes de l'année en cours.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles/DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels/Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat/moyens humains généraux ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature/moyens techniques généraux ; la fiche récapitulative (format A3) de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre selon le modèle joint au dossier.

Pour l'architecte : une liste des principaux services en adéquation avec le projet (références) réalisés concrètement sous sa propriété intellectuelle (5 maximums), avec présentation de documents photographiques et réductions de plans suivant le modèle diagrama joint au dossier (ou à défaut de références, tout autre élément permettant d'apprécier les capacités).
Pour les autres membres du groupement : les certificats de qualification professionnelle et/ou les principaux services fournis en adéquation avec le projet (références), ou, à défaut, tout autre élément permettant d'apprécier les capacités ; la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour le personnel concerné.
Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le pouvoir adjudicateur précise que les services fournis (références) il y a plus de trois ans seront également pris en compte dans le cadre de l'examen de la candidature.
Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 12 février 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : oui.
Si oui :
Nombre maximum de candidats : 3.
Critères de sélection des candidats admis à présenter une offre :
- 50 % : capacités professionnelles en adéquation avec le projet (au regard des références en adéquation avec le projet, de leurs qualités architecturales ou à défaut, des éléments équivalents),
- 50 % : capacités techniques, économiques et financières en adéquation avec le projet.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une mairie, l'aménagement des places des Libertés et de l'Église et intentions architectures pour une MSP sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron (85).
Code CPV principal : 71200000.
Type de marché : services.
Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Christophe-du-Ligneron.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 44 90 00.
Les variantes sont interdites.
Participation réservée à une profession particulière.
Composition de l'équipe : architecte, urbaniste, économiste, BET structure, BET fluides, paysagiste, acousticien et OPC.

Immobilier
Il est imprudent de laisser le voisin dépasser ses limites de parcelle
Il n'est pas prudent, selon un arrêt de la Cour de cassation, de laisser son voisin dépasser ses limites de parcelle, sans convention particulière.
Au-delà de trente ans, a rappelé la Cour, ce voisin pourrait revendiquer la propriété du terrain, qu'il soit de bonne ou de mauvaise foi.
Le bornage, comme la pose de la clôture, n'ont pas d'effet sur la propriété, n'impliquent pas un accord sur cette propriété et ne permettent donc pas de déduire qu'il y aurait une équivoque sur la propriété.
La Cour a déjà jugé que la mauvaise foi de celui qui s'étend chez l'autre ne l'empêche pas de s'approprier le terrain en se faisant reconnaître comme propriétaire au terme de l'écoulement de la prescription de trente ans, pourvu qu'il se soit comporté comme propriétaire aux yeux du public.
(Cass. Civ 3, 7.9.2023, E 21-25.779).

Agriculture, environnement
Le fermier a le droit, en principe, de détruire les haies
Un agriculteur a le droit de « faire disparaître talus, haies, rigoles et arbres » afin de faciliter son travail en créant de plus grandes parcelles de culture, indique un arrêt de la Cour de cassation.
En principe, le cultivateur doit notifier au propriétaire, par lettre recommandée, son intention d'eraser les haies ou les talus, de détruire les arbres ou les rigoles, mais le silence du propriétaire vaut acceptation, selon la loi.
La résiliation du bail en pareil cas peut aussi être envisagée, selon la Cour de cassation, mais pas en invoquant la protection de l'environnement. Cette sanction n'est possible que si les agissements du fermier sont jugés « de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds », laquelle n'est pas nécessairement liée au respect de l'environnement.
De manière générale, dans les baux ruraux, la loi ne permet des clauses de respect de l'eau, de la biodiversité, des paysages, des sols ou de l'air que dans des cas particuliers très restrictifs.
(Cass. Civ 3, 14.12.2023, Y 22-20.257).

Ville des Sables-d'Olonne

Installation d'un appareil élévateur PMR et création d'un local de stockage au pavillon Maurice Durand

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : ville des Sables-d'Olonne.
Numéro national d'identification : Siret : 20008213900011.
Ville : Les Sables-d'Olonne.
Code postal : 85100.
Groupeurment de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : 2023V0116.
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Carmen Perez.
Adresse mail du contact : carmen.perez@lsoaggl.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 51 23 16 07.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité économique et financière :
- formulaire DC2.
- attestation d'assurances.
Capacité technique et professionnelle :
- moyens humains et matériels,
- références similaires de moins de 5 ans.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 21 février 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : installation d'un appareil élévateur PMR et création d'un local de stockage au pavillon Maurice Durand.
Code CPV principal : 45313100-5.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : pavillon Maurice Durand, 85100 Les Sables d'Olonne.
Durée du marché (en mois) : 8.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot : gros oeuvre, maçonnerie et carrelage.
Description du lot : pylone et élévateur PMR.
Description du lot : menuiseries extérieures.
Description du lot : plâquisterie et menuiseries intérieures.
Description du lot : électricité.
Description du lot : peintures et revêtements de sol.

Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.
Capital social : 500 euros.
Gérance : M. Jules Lebel, demeurant 4 impasse de la Conchette, appartement 66, 85520 Jard-sur-Mer.
Objet social : l'exploitation de fonds de commerce de restauration de type traditionnel et notamment pizzeria, crêperie, la vente à emporter ou à consommer sur place de tous produits alimentaires et plus généralement toutes activités de restauration, l'exploitation de toutes activités liées au café, bar et restaurant.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Dénomination sociale : JLB.
Siège social : 4 impasse de la Conchette, appartement 66, 85520 Jard-sur-Mer.
Objet social : l'exploitation de fonds de commerce de restauration de type traditionnel et notamment pizzeria, crêperie, la vente à emporter ou à consommer sur place de tous produits alimentaires et plus généralement toutes activités de restauration, l'exploitation de toutes activités liées au café, bar et restaurant.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Dénomination sociale : JLB.
Siège social : 4 impasse de la Conchette, appartement 66, 85520 Jard-sur-Mer.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.

Vie des sociétés

CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>	CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>
DAUNAS Pascal <p>Forme : SARL Capital social : 10 000 euros Siège social : 3, Cité des Tilleuls 85700 RÉAUMUR 530 946 292 RCS de La Roche-sur-Yon</p>	Cabinet d'expert comptable 93, avenue Saint-Just 77000 VAUX-LE-PENIL
	STUDIO CITY <p>Forme : SARL Capital social : 7 000 euros Siège social : 2, rue Jean-Jaurès 77150 MONTEREAU-FAULT-YONNE 499 258 234 RCS de Melun</p>
	TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL <p>Forme : SARL Capital social : 3 000 euros Siège social : 2, rue Jean-Jaurès 77150 MONTEREAU-FAULT-YONNE 499 258 234 RCS de Melun</p>

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS/SASU
Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2023, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : M. Roger-Pascal Daunas, demeurant 3, cité des Tilleuls, 85700 Réaumur.
Transmission des actions : les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions.
Les actions ne sont cessibles aux conjoints, ascendants ou descendants des associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions.
Mention sera portée au RCS de La Roche-sur-Yon.
Le Président.

CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>	CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>
AS ECO ENERGIE <p>Société à responsabilité limitée unipersonnelle Au capital de 2 000 euros Siège social : 5 Ter, chemin du Sableron 85800 LE FENOULLIER RCS La Roche-sur-Yon</p>	
	Me David GROSSIN Notaire 106, route de La Roche-sur-Yon 85300 CHALLANS

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date au Fenouiller (85) du 16 janvier 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité li-mitée.
Dénomination sociale : AS Eco Energie.
Siège social : 5 Ter, chemin du Sableron, 85800 Le Fenouiller.
Objet social : l'installation, la maintenance et le dépannage des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur à destination de professionnels et particuliers, ainsi que toutes prestations d'audit en vue de l'optimisation énergétique des systèmes frigorifiques.
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
A été nommé président : Lart Doc SAS, capital social 170 000 euros, sise 60, rue Graham-Bell, Zone Bell, 85000 La Roche-sur-Yon, immatriculée au RCS La Roche-sur-Yon sous le numéro 830 045 290.

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du Fenouiller (85) du 16 janvier 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité li-mitée.
Dénomination sociale : AS Eco Energie.
Siège social : 5 Ter, chemin du Sableron, 85800 Le Fenouiller.
Objet social : l'installation, la maintenance et le dépannage des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur à destination de professionnels et particuliers, ainsi que toutes prestations d'audit en vue de l'optimisation énergétique des systèmes frigorifiques.
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
A été nommé président : M. Adrien Sochard, demeurant 5 Ter, chemin du Sableron, 85800 Le Fenouiller.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

BAMEX  <i>Expertise Comptable Social Conseils Juridiques</i>	CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>
ÉPICÉRIE DU CENTRE <p>Société par actions simplifiée Au capital de 1 000 euros Siège social : 8, rue Jean-Huteau 85500 LES HERBIERS 827 999 574 RCS La Roche-sur-Yon</p>	
	EARL «FONTENEAU» <p>Exploitation agricole à responsabilité limitée Société civile en liquidation Au capital fixe de 160 071,47 euros Siège social : Le Pont - Boulogne 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE 326 382 488 RCS La Roche-sur-Yon</p>

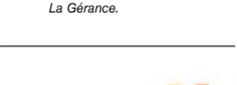
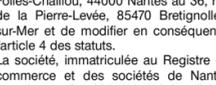
AVIS
Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 novembre 2023, il résulte que M. Kamal Bizgane, demeurant 63, rue du Brandon, 85500 Les Herbiers a été nommé en qualité de président en remplacement de M. Mhamed Oubraimi, démissionnaire.
L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Mhamed Oubraimi a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Kamal Bizgane.
Pour avis
Le Président.

Adecia  <i>experts-comptables</i>	Adecia  <i>experts-comptables</i>
AVIS DE DISSOLUTION <p>Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution de la société par anticipation à dater du 13 décembre 2023. M. Éric Fonteneau, demeurant Le Pont, Boulogne, 85140 Essarts-en-Bocage, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à : Le Pont, Boulogne, 85140 Essarts-en-Bocage. Le dépôt des actes et pièces sera effectué auprès du RCS de La Roche-sur-Yon. Le Liquidateur.</p>	

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 janvier 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité li-mitée.
Dénomination sociale : JLB.
Siège social : 4 impasse de la Conchette, appartement 66, 85520 Jard-sur-Mer.
Objet social : l'exploitation de fonds de commerce de restauration de type traditionnel et notamment pizzeria, crêperie, la vente à emporter ou à consommer sur place de tous produits alimentaires et plus généralement toutes activités de restauration, l'exploitation de toutes activités liées au café, bar et restaurant.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Dénomination sociale : JLB.
Siège social : 4 impasse de la Conchette, appartement 66, 85520 Jard-sur-Mer.
Objet social : l'exploitation de fonds de commerce de restauration de type traditionnel et notamment pizzeria, crêperie, la vente à emporter ou à consommer sur place de tous produits alimentaires et plus généralement toutes activités de restauration, l'exploitation de toutes activités liées au café, bar et restaurant.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Dénomination sociale : JLB.
Siège social : 4 impasse de la Conchette, appartement 66, 85520 Jard-sur-Mer.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.

CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>	CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>
AVIS DE CONSTITUTION <p>Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 16 janvier 2024, à Les Herbiers. Dénomination : Cuisines Herbetaines. Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : conception, négoce d'ameublement et tous aménagements intérieurs et extérieurs. Négoce d'articles de décoration. Arts de la table et tous accessoires et équipements de la maison. Possession de tous biens de nature mobilière et notamment portefeuille boursier, titres de sociétés. Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Prise de participations financière, mobilière ou immobilière dans toutes sociétés situées en France ou à l'étranger. Toutes prestations de services annexes se rapportant à cet objet. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 30 000 euros divisés en 30 000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : les actions sont librement cessibles entre associés. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions. Gérant : Mme Aurélie Foucault, demeurant 59, route de Venansault, 85000 Mouillieron-le-Capfit. Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS de La Roche-sur-Yon.</p>	

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 16 janvier 2024, à Les Herbiers.
Dénomination : Cuisines Herbetaines.
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Objet : conception, négoce d'ameublement et tous aménagements intérieurs et extérieurs. Négoce d'articles de décoration. Arts de la table et tous accessoires et équipements de la maison. Possession de tous biens de nature mobilière et notamment portefeuille boursier, titres de sociétés. Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Prise de participations financière, mobilière ou immobilière dans toutes sociétés situées en France ou à l'étranger. Toutes prestations de services annexes se rapportant à cet objet.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 30 000 euros divisés en 30 000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : les actions sont librement cessibles entre associés. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions.
Gérant : Mme Aurélie Foucault, demeurant 59, route de Venansault, 85000 Mouillieron-le-Capfit.
Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS de La Roche-sur-Yon.

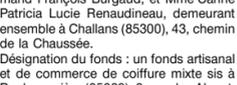
In Extenso 
 Experts-Comptables CHALLANS
AS ECO ENERGIE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 Ter, chemin du Sableron
85800 LE FENOULLIER
RCS La Roche-sur-Yon

 || | **Me David GROSSIN** Notaire 106, route de La Roche-sur-Yon 85300 CHALLANS |

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Fabienne Raballand-Charnet, notaire au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «David Grossin-titulaire d'un office notarial à Challans (Vendée)», 106, route de La Roche-sur-Yon, le 28 décembre 2023, enregistré à La Roche-sur-Yon, le 15 janvier 2024, bordereau 2024 N 00077, avec la participation de Me Philippe Cailleaud, notaire à Montaigu-Vendée, il a été créé un fonds artisanal et de commerce par la société dénommée Charment, dont le siège est à Rocheservière (85620), 2, rue des Alouettes, identifiée au Siren sous le numéro 440 122 315 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon à M. Emmanuel Armand François Burgaud, et Mme Carine Patricia Lucie Renaudineau, demeurant ensemble à Challans (85300), 43, chemin de la Chaussée.
Désignation du fonds : un fonds artisanal et de commerce de coiffure mixte sis à Rocheservière (85620), 2, rue des Alouettes, connu sous le nom commercial Salon Diminuti.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinquante mille euros (50 000 euros).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au frais de la société dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Philippe Cailleaud, notaire à Montaigu-Vendée, 1, rue de la Brèche, où domicile a été élu à cet effet.

CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>	CERFRANCE  <i>entrepreneurs. ensemble</i>
Me David GROSSIN Notaire 106, route de la Roche-sur-Yon 85300 CHALLANS	
	MONE <p>Société civile immobilière Au capital de 1 500 euros Siège social : SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE 48, rue Pasteur Transféré à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE 2, rue Louis-Cristau 481 918 217 RCS La Roche-sur-Yon</p>
	TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL <p>Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 2 janvier 2024, il a été décidé de transférer le siège social, précédemment fixé à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 48, rue Pasteur, pour l'établir à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 48, rue Pasteur, à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis Les Gérants.</p>

CONCIERGERIE VENDÉE <p>Sasu au capital de 1 000 euros Siège social : La Bultière 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS 892 256 868 RCS La Roche-sur-Yon</p>	
	AVIS <p>Le 7 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Gwenaél Andre, La Bultière, 85250 Chavagnes-en-Paillers, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de La Roche-sur-Yon.</p>
	V.H MAÇONNERIE <p>Société par actions simplifiée en liquidation, Au capital de 3 000 euros Siège social : VENANSAULT (Vendée) 6, rue Eugène-Cognaud 948 654 017 RCS La Roche-sur-Yon</p>

DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE DE LA SOCIÉTÉ
L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2023, a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2023, a décidé de pronocer la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à Venansault 6, rue Eugène-Cognaud, siège de la liquidation.
La collectivité des associés a nommé comme liquidateur M. Vincent Havet, demeurant à Venansault, 6, rue Eugène-Cognaud, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Aux Lilas Blancs a décidé :
- de transformer la société en société civile immobilière à compter de cette même date et sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société,
- de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 2 des statuts dans le même temps,
- prorger de 49 années la durée de la société, soit jusqu'à 7 octobre 2075 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts,
- transférer le siège social du 16, rue des Folies-Chailou, 44000 Nantes au 36, rue de la Pierre-Lévéé, 85470 Breitignolles-sur-Mer et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 307 772 756 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.
La dénomination de la société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet : Ancienne mention : l'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, souscriptions, achats de parts sociales et/ou d'actions, d'obligations et de tous droits dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations ; l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ; l'animation des sociétés et du groupe de sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la détermination, à l'orientation, à la conduite et au contrôle de leur politique et de la politique générale du groupe de sociétés qu'elle contrôle et de ses filiales ; la fourniture de toutes prestations de direction, de conseil et d'assistance en matière technique, commerciale, financière, marketing, juridique, sociale, fiscale, administrative, immobilière, de gestion, de stratégie et de développement ; et l'assistance en tout domaine aux entreprises et à ses filiales.
La réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés, ayant avec elles directement ou indirectement des liens en capital conférant à l'une des entreprises liées, un pourcentage de contrôle effectif sur les autres.

Nouvelle mention : l'acquisition, l'administration, la cession éventuelle et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Mme Valérie Bonnenfant, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.
Sous sa nouvelle forme, la société est gérée par Mme Valérie Bonnenfant, demeurant 36, rue de la Pierre-Lévéé, 85470 Breitign